

Des normes conjugales et parentales en mutation au cours du *baby-boom*

Virginie De Luca Barrusse

Centre de recherche de l'Institut de démographie de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Cridup) et Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique (Curapp - UMR 7319), université de Picardie Jules Verne.

Mots-clés : Normes conjugales – Parentalité – *Baby-boom* – Contraception – Couple – Famille.

S'appuyant essentiellement sur la presse des années 1950 et 1960, cet article examine les témoignages d'hommes et de femmes qui s'expriment sur leurs manières de concevoir la conjugalité et la parentalité qui apparaît en mutation. Ils et elles justifient et réclament les moyens de la régulation des naissances pour retarder l'arrivée du premier enfant, espacer les suivants afin de mieux s'occuper de chacun d'eux et pour une sexualité libérée des risques d'une nouvelle grossesse, qui n'entrave pas l'harmonie du couple. Des militants de la régulation des naissances vont s'appuyer sur ces nouvelles aspirations, ce nouvel idéal conjugal et parental, pour en faire un impératif social. Ils vont démontrer que ces aspirations reposent sur des valeurs socialement désirables et finissent par produire, à partir d'elles, de nouvelles normes. Lors des débats qui conduiront à l'adoption de la loi Neuwirth en 1967, elles apparaissent comme des normes collectivement partagées.

Les années 1950 et 1960 sont marquées par de profondes évolutions de la famille et du couple. De 1946 à 1964, le nombre annuel de naissances dépasse 800 000 et l'indice conjoncturel de fécondité se maintient au-dessus de 2,6 enfants par femme (Daguet, 2002 a, p. 27). Les évolutions sont nettes par rapport à la première moitié du siècle caractérisée par une natalité et une fécondité en net recul (De Luca Barrusse, 2008 a, p. 13-14). Mais, au-delà de la seule reprise et du maintien d'une forte natalité – le fameux *baby-boom* –, la formation du couple est aussi en pleine mutation. L'âge au mariage est passé de 26,2 ans pour les hommes et 23,3 pour les femmes en 1950 à respectivement 24,9 ans et 22,8 ans en 1969. L'écart d'âge entre les conjoints s'est réduit : les femmes ont désormais trois ans

de moins que leur conjoint ; elles en avaient cinq ans au début du siècle. L'âge à la première naissance diminue également passant de 25 ans avant la Première Guerre mondiale à 23,8 ans en 1969 (Daguet, 2002 a, p. 38). Ces indicateurs suggèrent des mutations profondes portées par des formes renouvelées d'entrée dans la conjugalité et la parentalité par l'adoption d'un nouveau calendrier du mariage et de la constitution de la famille. À partir du milieu des années 1950, un long débat sur la régulation des naissances accompagne ces mutations (1). Son point d'orgue se situe en décembre 1967 avec le vote de la loi Neuwirth – du nom du député qui la proposa – qui libéralise, sous d'étroites conditions, la contraception et autorise l'information contraceptive (Pavard, 2012, p. 92-99 ; Lachaise, 2009 ; Mossuz-Lavau, 2002, p. 48-69). Elle vient en partie à bout de la loi du 31 juillet 1920 qui, votée dans un contexte de « dépression » démographique, interdit la diffusion et la vente de produits anticonceptionnels et la propagande en faveur de tels procédés (Cova, 1997 ; De Luca Barrusse, 2008 a, p. 123-124). Les débats qui ont immédiatement précédé le vote de la loi Neuwirth se sont appuyés sur le rapport du Haut Comité consultatif de la population et de la famille (HCCPF) rendu public en janvier 1967 et dont les analyses ont été largement médiatisées (2). Ce rapport reprend et hiérarchise les principaux arguments avancés par les partisans et les adversaires de la régulation des naissances et déploie – comme les débats qui ont suivi – un ensemble de prescriptions adressées aux parents et aux couples. Si les modalités de l'application de la loi et les méthodes de la régulation sont très discutées, en revanche, ces prescriptions, elles, font consensus. Elles sont de deux ordres. Le premier concerne l'intensité et le calendrier de la fécondité. Le HCCPF estime que les parents doivent être aidés et

(1) On utilise ici le terme de « régulation des naissances » plus neutre que ceux de « planning familial » ou encore de « maternité consciente » et, *a fortiori*, de « limitation ».

(2) Le HCCPF est alors composé des membres suivants : Martine Collet présidente de l'Association des familles nombreuses ; Jean Bourgeois-Pichat, directeur de l'Institut national d'études démographiques (Ined) ; le professeur Robert Debré, membre de l'Académie de médecine ; Louis Henry, démographe à l'Ined ; Jean Fourastié, professeur à l'École des Arts et Métiers ; Pierre Laroque, président de la section sociale du Conseil d'État ; Paul Noddings, président de l'Union nationale des associations familiales ; Robert Prigent, ancien ministre ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Philippe Serre, avocat, ancien ministre ; et Georges Mauco, secrétaire général du HCCPF.

guidés dans la détermination de la composition de leur famille. Cette détermination ne saurait être laissée au hasard des naissances successives. « *(Les parents) doivent être avertis des conditions d'un bon équilibre de la fratrie qui semblent réalisées lorsque la famille comporte de trois à six enfants espacés de deux à trois ans et conçus alors qu'(ils) sont encore en pleine jeunesse. La santé de la famille est un équilibre complexe et subtil qui exige une parfaite information, des conseils et des choix judicieux* » (HCCPF, 1966, p. 38-39). Le deuxième ensemble de prescriptions concerne l'ensemble familial, à savoir l'harmonie du couple et des enfants. Elles viennent renforcer la première injonction : « *il est aujourd'hui établi que l'équilibre du couple et le développement harmonieux des jeunes sont nettement favorisés par la présence au foyer de plusieurs enfants* » (HCCPF, 1966, p. 12-13). Le HCCPF défend donc la régulation des naissances par l'enseignement des méthodes de limitation et d'espacement des naissances mais aussi par l'apprentissage de l'adéquation entre l'intensité et le calendrier de la fécondité, la situation du couple et les caractéristiques des enfants déjà nés.

L'objet de cet article est de retracer la généalogie de ces prescriptions. Il s'agit de montrer qu'elles sont le résultat du débat qui a vu s'opposer partisans et détracteurs de la régulation des naissances depuis 1955. Ce débat a conduit des hommes et des femmes à s'exprimer dans les médias sur leurs manières de concevoir la conjugalité et la parentalité. Ce qu'on nommera ici « leurs aspirations », c'est cet idéal conjugal et parental vers lequel ces hommes et ces femmes tendent et qu'ils expriment publiquement. Des militants de la régulation des naissances de divers champs professionnels vont s'appuyer sur ces considérations personnelles pour faire des désirs des individus qui se sont exprimés des impératifs sociaux. En effet, pour défendre leurs positions face aux oppositions fortes qu'ils rencontrent, ces militants – reconnus comme experts de la question par les médias qui leur donnent la parole – sont amenés à dépasser et légitimer sur le plan social – et non pas seulement familial – les aspirations des individus qui s'expriment. Ils tentent de démontrer que ces aspirations reposent sur des valeurs socialement désirables et imposent des sanctions aux manquements. Les experts produisent, ce faisant, une norme conjugale et familiale qui recueille l'assentiment des individus qui voient ainsi réfractées leurs aspirations. La réfraction, ici, intervient sur la scène médiatique : les aspirations énoncées par les individus leur sont renvoyées en écho par les experts qui norment ces aspirations. Légitimées, elles sont maintenant prescrites. Comment, au terme d'un long processus qui conduit à la discussion de la loi Neuwirth, les aspirations individuelles portées sur la scène médiatique par des experts qui les légitiment sont-elles débattues, puis prescrites, jusqu'à apparaître comme un ensemble structuré de normes collectivement partagées ? Ces nouvelles normes sont-elles de nature à influencer la structure de la famille et à expliquer les nouveaux

indicateurs précédemment cités ? Telles sont les questions qui guident le propos.

Si, pour la clarté de l'exposé, sont présentées successivement les aspirations qui s'expriment publiquement et les normes construites, il faut insister sur la superposition des deux processus. En effet, les aspirations ont leur propre histoire, mais ce qui change au cours des années 1950 et 1960, c'est leur caractère publicisé. Elles s'alimentent en continu de nouvelles normes produites au même moment par les experts et auxquelles elles font écho ; si bien qu'on assiste à un va-et-vient continu entre des aspirations d'individus, des prescriptions d'experts qui s'appuient sur elles et, enfin, des aspirations maintenant portées et réclamées par des individus qui ont intériorisé ces nouvelles normes sociales. Il est difficile voire impossible de distinguer les premières aspirations des dernières. Mais il faut retenir que prescriptions et aspirations s'autoalimentent et se livrent des arguments qui les renforcent et les légitiment, définissant ainsi une nouvelle conjugalité et parentalité. Par ailleurs, il convient de préciser que les normes conjugales et parentales ainsi construites ne s'élaborent pas que sur ce seul terrain. Nombreuses sont les institutions qui s'intéressent à la famille [Commaille et Martin, 1998 ; Singly (de) et al., 1996]. Dans le contexte institutionnel en mutation des années 1950 et 1960, on peut signaler, par exemple, la protection maternelle et infantile (PMI) – elle est créée en 1945 – comme étant l'un de ces nouveaux lieux de production et de diffusion de normes de parentalité (Norvez, 1990). Dans cet article, on s'intéresse au processus qui se situe en amont de la production de ces normes, aux aspirations que les individus expriment, lesquelles sont mobilisées à des fins militantes avant d'être réfractées dans l'espace social comme de nouvelles manières d'être époux et parents. L'analyse ici s'appuie sur le dépouillement de plusieurs types de matériaux. Des journaux de grande diffusion ont été analysés systématiquement : *Le Monde*, *le Figaro*, *l'Express*, *France Observateur*. Deux revues ont aussi été systématiquement dépouillées qui traitent de la question de la régulation des naissances : *Population* et *Maternité heureuse*, devenue *Planning familial*. S'y ajoutent de nombreuses coupures de presse recueillies dans deux centres d'archives : celles du Mouvement français pour le planning familial de Paris et de Grenoble. Des livres et des brochures sur la régulation des naissances ont été analysés comme les enquêtes et les sondages abordant ce thème. Enfin des émissions télévisuelles ont été visionnées. Cependant, bien qu'abondantes, ces différentes sources permettent difficilement de cerner précisément le contexte social, économique et culturel des locuteurs. S'agissant d'interventions dans les journaux et revues par exemple, « le profil sociologique » des témoins et autres intervenants est le plus souvent absent. Mais des informations sur le lectorat traditionnel d'un journal ou d'une revue, des détails donnés sur l'activité professionnelle, le « niveau de vie » des locuteurs, permettent de définir une sorte de portrait collectif de celles et ceux qui s'expriment.

Les « Françaises et les Français » expriment leurs nouvelles aspirations

Le débat sur la régulation des naissances lance le mouvement

Pour comprendre ce qui a rendu possible l'expression d'aspirations en matière conjugale et parentale, il faut revenir à l'histoire du débat sur la régulation des naissances qui bénéficia d'une intense mobilisation médiatique.

En 1953, une gynécologue, Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, publie un article dans la *Semaine des Hôpitaux* sur le contrôle des naissances à l'étranger et la loi de 1920 (Pavard, 2012, p. 20-29). La docteure plaide en faveur de la contraception qui permettrait la limitation de la taille de la famille et la planification des naissances successives. Cet article rencontre peu d'échos mais, deux ans plus tard, en mars 1955, elle réitère son appel devant l'Académie des sciences morales et politiques. Cette fois, son intervention est remarquée et évoquée dans *Le Monde*. Quelques mois plus tard, en octobre 1955, c'est *Libération* qui publie, sous la plume du journaliste Jacques Derogy, une série d'articles qui dévoilent les souffrances des grossesses non désirées interrompues dans des conditions périlleuses et les drames liés à l'arrivée d'enfants ni désirés ni acceptés. Un mois plus tard, le 10 novembre 1955, *France Observateur* reprend le sujet et lance un débat : « 600 000 avortements valent-ils mieux que le contrôle des naissances ? ». La campagne médiatique est lancée : *Le Monde*, *Libération*, *France Observateur*, *La Croix*, *la France catholique*, *L'Express* alimentent le débat sur la régulation des naissances (Benilan, 1989 ; Pavard, 2006). Les journaux locaux aussi s'en font l'écho. En janvier 1956, les articles de Jacques Derogy sont repris dans son livre *Des enfants malgré nous* (Derogy, 1956). Préfacé par M.-A. Lagroua Weill-Hallé, l'ouvrage suscite de nombreux commentaires dans la presse tandis qu'au même moment, des oppositions à la modification de la loi de 1920 s'expriment plus ouvertement, notamment celle des catholiques qui refusent toute autre méthode de régulation que celle des températures et l'abstinence, celle des démographes qui redoutent une diminution consécutive de la natalité et, enfin, celle des communistes qui voient dans la question soulevée le retour du néomalthusianisme (Sevegrand, 1995 et 1991 ; Rosental, 2003, p. 195-206 ; Mossuz-Lavau, 2002, p. 31-37). Ces oppositions contribuent à maintenir le débat sous les projecteurs.

L'exposition des idées de M.-A. Lagroua Weill-Hallé et leurs échos dans la presse va conduire à la mobilisation de femmes de la bourgeoisie parisienne qui fondent, avec elle, en 1956, l'association Maternité heureuse. Elle deviendra, quatre ans plus tard, le MFPP (Bard et Mossuz-Lavau, 2006 ; MFPP, 2006 et 1982). L'association est soutenue par des personnalités publiques, des femmes de la bourgeoisie, des médecins de notoriété – et même des prix Nobel – qui garantissent

sa respectabilité, ce qui lui permet de s'exprimer dans une large gamme de médias (Pavard, 2012, p. 44-47 ; Sanseigne, 2009 a). Son objectif affiché n'est, il est vrai, dans sa formulation minimale, guère subversif : « Notre association » précise M.-A. Lagroua Weill-Hallé « se borne à poursuivre sur les plans médical, psychologique et social, l'édification de la famille harmonieuse et heureuse » (revue *Maternité heureuse*, n° 1, 1957, p. 1). L'association va largement mobiliser les médias à sa cause, publiant des articles et suscitant des discussions. Si bien que, de 1955 à 1967, la question de la régulation des naissances est régulièrement présente dans les médias.

L'expression de l'opinion publique

La presse mais aussi la télévision assurent, en effet, la visibilité et l'ampleur de l'audience de ce débat : elles suscitent l'expression des aspirations conjugales et parentales en réponse aux propos des adversaires et des partisans de la régulation des naissances. Les journalistes enquêtent auprès des couples, des hommes et des femmes de tous âges, ils publient le courrier de leurs lecteurs, interviewent des anonymes. Avec les acteurs de tous bords de la régulation des naissances, ils créent une dynamique d'échanges de propos autour de l'expérience conjugale et familiale. Le monde des médias s'est déjà penché sur le couple et la famille et la question de la régulation des naissances vient alimenter des évolutions déjà observées. Dans la presse, notamment féminine qui connaît un essor sans précédent, la vie conjugale et sentimentale est devenue l'objet de nombreux articles (Pavard, 2009, p. 100). Les romans-feuilletons, les magazines sentimentaux tels que *Confidences* (créé en 1938) et *Nous Deux* (créé en 1947), connaissent de belles heures (D'Almeida et Delporte, 2003, p. 184-185). La télévision s'intéresse aussi au couple et à la famille (Levy, 1995, p. 181). Au cours de ces années, elle connaît un essor sans précédent qui contribue à imposer ces objets d'investigation dans le paysage médiatique. En 1960, 13 % des foyers sont équipés d'un poste de télévision ; ils sont 70 % en 1970 à voir défiler sur le petit écran les nouveaux modèles parentaux et conjugaux (Levy, 2008, p. 200).

Si le débat sur la régulation des naissances retient l'attention des journalistes, il suscite aussi l'intérêt du public qui répond à leurs sollicitations ou écrit à la rubrique « courrier des lecteurs ». Le succès des appels à témoignages le montre. C'est le cas de celui lancé par le journal *France-Soir* sur la question du « contrôle des naissances ». Du 14 au 26 mars 1961, le journal reçoit une avalanche de lettres – quatre mille deux cents cinquante-deux précisément – de cadres, de commerçants, mais surtout d'employés (Franck, 1961). En août 1965, c'est le magazine féminin de tendance catholique *Marie-Claire* qui, appelant aux témoignages de ses lectrices, reçoit onze mille lettres (*Marie-Claire*, n° 146, 15 octobre 1965). Bien d'autres exemples convergents pourraient être cités. Les extraits de lettres et d'entretiens que retiennent les journalistes sont, dans leur grande

majorité – à l’exception de quelques catholiques résolument hostiles –, favorables au contrôle de l’espace des naissances et de la taille de la famille. Des hommes et des femmes exposent leur point de vue en prenant appui sur leur exemple personnel pour se positionner en faveur du contrôle des naissances dans un débat public. Ils s’expriment sur les grossesses et les conditions de leur acceptabilité, sur les naissances successives, leur espacement, leur limitation, sur le couple face aux enfants. Par exemple, à la suite de la parution d’un article dans le *Canard enchaîné* début 1960, le journal reçoit de nombreuses lettres : « *j’ai 35 ans, et quatre enfants. Ma femme et moi nous trouvons que c’est assez* » ou encore « *Jeunes mariés depuis dix-huit mois, nous avons déjà un bébé de 7 mois et aimerions rester tranquilles deux ou trois ans* » (cité par Gauthier, 2004, p.55). Le 1^{er} juin 1962, *Détective* évoque « Un sujet tabou : l’avortement ». Une femme déclare : « *si je les avais tous mis au monde j’en aurais dix. L’avortement devrait être permis quand la femme a déjà quatre enfants. Car après, ce n’est plus une famille, c’est l’enfer* » (*Détective*, 1^{er} juin 1962). Le 15 janvier 1960, l’émission *Cinq colonnes à la Une* s’intéresse au Prix Cognacq-Jay qui récompense des familles très nombreuses (De Luca Barrusse, 2009). Trois familles primées sont interrogées ; deux d’entre elles avouent ne pas avoir désiré autant d’enfants. Le 3 novembre 1961, *Cinq colonnes à la Une* présente le centre de planning familial de Grenoble qui vient d’ouvrir ses portes. Des hommes et des femmes sont invités à s’exprimer sur ce qui les incite à se rapprocher du planning : ils se prêtent au jeu de l’interview (Levy, 2008, p. 203).

Dans les journaux, les magazines, à la télévision, « les Françaises » et « les Français » s’expriment. Cette terminologie largement reprise dans les médias permet une identification du lecteur et du téléspectateur qui doit se reconnaître dans le cas présenté. Le recours à l’expression est caractéristique d’une voix anonyme qui est supposée refléter celle de l’opinion publique française. La voix qui s’exprime, par la mobilisation de critères sociodémographiques permettant de l’identifier, est censée être celle de ses semblables sociologiquement parlant. Ainsi, les critères de sexe, d’âge, de durée de mariage, de nombre d’enfants, de statut économique voire résidentiel, la religion parfois sont précisés pour chaque témoin dont le portrait social est caricaturé pour mieux épouser les traits de ses semblables.

Le mouvement est lancé. Les « Françaises et les Français » vont également exprimer leurs aspirations dans leur courrier adressé au planning familial ou encore dans les cabinets médicaux sans que ces confidences prétendent à la publicité. Pourtant, elles seront aussi utilisées par les partisans du MFPP. M.-A. Lagroua Weill-Hallé, la première, exploitera ses échanges avec ses patient-e-s dans *La Grand’Peur d’aimer* publié en 1960. Elle y expose une succession de situations de femmes ou de couples désirant retarder la venue du premier enfant, espacer des naissances, ou bien arrêter la succession

des grossesses. Les cas auxquels elle a recours offrent une typologie de situations qui sera largement mobilisée. Le récit biographique du patient exemplifie des situations potentiellement fréquentes (Sanseigne, 2009 b, p. 53). Dans un autre livre publié en 1961, *L’enfant-accident*, la doctoresse expose encore les situations rencontrées dans son cabinet de gynécologie (1961, p. 25). Dans leur courrier adressé au centre de planning familial de Grenoble, des hommes et des femmes, habitant dans différentes régions de France, ont aussi sollicité des conseils contraceptifs (More, 2004). Ils et elles écrivent leur malaise : des couples chargés d’enfants, des femmes à la santé fragile, un équilibre financier précaire... Les demandes de renseignements n’arrivent jamais sans explications : les couples s’expliquent et se justifient. Là c’est une mère qui écrit pour sa fille qui va se marier : elle n’a pas fini ses études et souhaite pouvoir l’informer sur la pilule. Ailleurs, c’est un couple d’étudiants qui souhaite retarder la venue de leur premier enfant sans pour autant renoncer à leur sexualité ; ici encore, une mère de famille nombreuse épuisée par ses grossesses successives appelle à l’aide (Archives du planning de Grenoble, Dossier 3-1, Correspondance). Les expériences intimes s’exposent désormais.

Les arguments mobilisés

Avant d’examiner les aspirations qui se dégagent de ces témoignages, il convient de préciser les précautions que leur exploitation implique. S’agissant de la presse écrite ou de la télévision, l’opinion retenue est celle que ces médias ont bien voulu retenir parmi un ensemble de possibles. Les sélections opérées peuvent être considérées comme caractéristiques, exemplaires ou exceptionnelles. Difficile de dire ce qui a prévalu. S’agissant maintenant du contenu même de ce qui est exposé, il faut se défier d’une parole qui serait « spontanée ». Les propos tenus comme les manières d’exposer ses aspirations sont le fruit de codes portés sans doute depuis le début du siècle, lorsque les comportements familiaux se sont situés en rupture avec les attentes politico-religieuses et qu’ils ont dû être explicités (De Luca Barrusse, 2008 a). À chaque instant, des valeurs, des normes s’ajoutent ou remplacent les précédentes. Ces précautions prises, on constate, dans les propos tenus, une certaine cohérence.

Dans l’exposé de leurs aspirations, les hommes et les femmes ont recours à trois types de caractéristiques qu’ils mettent en confrontation pour présenter leur situation : il s’agit de variables démographiques, de leur situation socioéconomique et de leur état de santé. De manière générale, les variables démographiques qu’ils précisent pour justifier du recours à la régulation des naissances sont l’âge, la durée du mariage, le nombre total d’enfants, les écarts d’âge entre leurs enfants. Une femme écrit au centre de planning familial de Grenoble : elle est âgée de 21 ans, est mariée depuis trois ans et elle a déjà deux enfants. Elle veut « souffler ». Une autre, 25 ans, a déjà six enfants espacés de 14 ans

à 18 mois. Elle appelle à l'aide. En creux se lit la durée restante d'exposition au risque d'une nouvelle grossesse et l'augmentation de l'âge des mères aux maternités successives. Les critères socioéconomiques sont caractérisés par la situation professionnelle et résidentielle du couple. Les filles voudraient pouvoir continuer leurs études puis travailler et ne pas sacrifier leur vie professionnelle au seul profit de leur progéniture au moment où s'élève le niveau d'éducation des femmes et le travail salarié féminin (Martin, 1998 ; Maruani, Méron, 2012). Une femme de 45 ans, mère de trois enfants, témoigne au journal *Détective* : « *Mon mari est postier, son salaire ne nous permet pas d'en élever un quatrième, ou alors il faudrait sacrifier l'avenir des trois autres* » (*Détective*, 1^{er} juin 1962). Sont précisés également le statut résidentiel du couple et la taille du logement. Les plus jeunes qui vivent chez leurs parents regrettent l'absence d'un toit à eux. Les époux mettent en balance le nombre de chambres de leur domicile et celui de leurs enfants. Moins systématiquement la santé des conjoints voire des enfants déjà nés est exposée. Ce père de trois enfants s'ouvre à la doctoresse M.-A. Lagroua Weill-Hallé qui le cite : « *La santé de ma femme qui nous a causé beaucoup de souci par le passé, supporterait difficilement un surcroît de travail et de tension nerveuse. Aussi vivons-nous actuellement avec la hantise d'une nouvelle grossesse, et notre bonheur s'en trouve altéré* » (Lagroua Weill-Hallé, 1960, p. 25). Parfois, c'est le médecin qui conseille au couple la prudence sans pour autant lui donner les moyens de limiter le nombre de ses enfants. Dans d'autres cas, la présence d'un enfant handicapé au foyer explique la volonté de ne pas prendre le risque d'une nouvelle grossesse. Plus rarement, une femme explique que la maladie ou le handicap de son époux explique qu'elle lui accorde tout son temps.

Trois niveaux d'argumentation sont mis en confrontation avec ces situations factuelles. Les hommes et les femmes qui demandent la libéralisation de la contraception pour retarder l'arrivée du premier enfant le font parce qu'ils-elles expriment le désir d'avoir un toit à eux, un foyer pour s'y installer, « *pour profiter l'un de l'autre* » et préparer la venue de l'enfant. Au sortir de la guerre, même si les indicateurs relatifs à la construction de logements neufs sont très élevés, l'habitat constitue un problème majeur pour les couples installés comme pour les jeunes ménages (Bonvalet *et al.*, 2011, p. 58-61). Une enquête menée auprès des jeunes par l'Institut français d'opinion publique (Ifop) pour *L'Express* confirment ce désir : 83 % des jeunes interrogés estiment préférable d'avoir un logement à soi avant de se marier (Duquesne, 1963, p. 111). En 1962, une enquête d'Alain Girard sur le choix du conjoint montrera « *une jeunesse soucieuse de s'insérer dans l'existence en lui donnant de solides assises matérielles* » (Girard, 2012, p. 83). Ce désir n'est pas sans conséquence sur la constitution de la famille. En novembre 1955, l'Institut national d'études démographiques (Ined) interroge un échantillon représentatif de la population : « *considérez-vous qu'il est préférable pour un jeune ménage d'avoir un enfant tout de suite ou*

bien un peu plus tard ? », les réponses convergent. « *La majorité estime préférable que le premier enfant ne naisse pas "tout de suite" après le mariage* » (Girard et Henry, 1956, p. 126). En juin 1967, alors que le rapport du HCCPF a été publié quelques mois plus tôt, la nouvelle enquête de l'Ined montre qu'« *une substantielle majorité, dépassant les deux tiers chez les hommes et atteignant les trois quarts chez les femmes [...] estime que mieux vaut ne pas avoir un enfant tout de suite après le mariage, mais seulement un peu plus tard. L'intervalle entre le mariage et la première naissance se situe pour ceux qui sont de cet avis, à deux ans et demi* » (Girard et Zucker, 1967, p. 413). L'enfant apparaît toujours comme un objectif du couple, mais une nouvelle temporalité de son arrivée se dessine. Si elle est toujours prévue, l'arrivée prématurée d'un enfant est pensée comme compromettant une conjugalité qui s'élabore d'abord distinctement de la parentalité. Le temps semble être devenu un élément fort de la constitution du couple et de la famille. Les temporalités respectives de la conjugalité et de la parentalité sont perçues comme ne devant pas se chevaucher mais se prolonger selon cet agencement. Il ne s'agit pas d'aspirations nouvelles. Depuis l'entre-deux-guerres, des évolutions sont perceptibles dans les attentes des couples ou des jeunes à l'égard de la conjugalité. Anne-Claire Rebreyend l'a montré à partir de l'analyse des journaux intimes (Rebreyend, 2008). Ce qui est nouveau au cours des années 1950-1960 c'est que ces aspirations s'expriment publiquement.

Les hommes et les femmes qui demandent la libéralisation de la contraception pour espacer ou arrêter les naissances le font car ils désirent s'occuper mieux de chacun de leurs enfants. La conviction qu'être parents implique des responsabilités détermine ainsi ces aspirations. Cet homme explique : « *Nous en avons déjà trois que nous adorons. Mais il nous semble que, pour les élever le mieux possible, il ne faudrait pas qu'une quatrième naissance vienne compliquer tous les problèmes qui nous assaillent déjà* » (Lagroua Weill-Hallé, 1960, p. 25). L'intervalle intergénéral, c'est-à-dire entre deux naissances, est mis au profit de l'éducation des enfants déjà nés. En 1956, une enquête de l'Ined montre que « *l'opinion n'hésite pas sur l'intervalle préférable entre les naissances successives : mieux vaut qu'elles se produisent avec un certain espacement, 78 %, que rapidement, 22 %. L'espace optimal se situe entre un an et demi et trois ans, en moyenne deux ans et quatre mois pour la majorité qui estime que les naissances ne doivent pas être trop rapprochées* » (Girard et Henry, 1956, p. 128). En juin 1967, « *l'intervalle intergénéral moyen idéal est de deux ans* » (Girard et Zucker, 1967, p. 414). Les hommes et les femmes font donc état du désir de se rendre disponibles pour chacun de leurs enfants afin d'assurer leur devoir de paternité et de maternité, devoir qui se prolonge bien au-delà de la procréation. On peut y voir les effets de l'instruction des pères, et surtout des mères, depuis l'entre-deux-guerres en particulier, concernant les enjeux de la paternité, de

la maternité et de l'art d'élever leurs enfants (Rollet, 1990, chapitre VIII). Par ailleurs, la maîtrise de la fécondité semble aller de pair avec le sens des responsabilités parentales. Les railleries subies par les parents de familles nombreuses tendent à le confirmer : prolifiques, ils témoigneraient d'une certaine négligence à l'égard de leurs enfants déjà nés (De Luca Barrusse, 2010, p. 48-50). Les hommes et les femmes sont désormais convaincus des investissements positifs dans l'éducation de leurs enfants et ils veulent se rendre disponibles pour eux.

Le dernier argument avancé pour justifier la demande de régulation des naissances est la libération de la sexualité des entraves de la procréation. Les hommes et les femmes s'expriment sur leur désir amoureux et de bonne entente sexuelle dans le couple. La sexualité apparaît comme un ciment pour un couple uni. Les témoignages d'une sexualité sous contrainte sont pourtant nombreux. En 1965, une femme répond à l'enquête d'une revue d'obédience catholique, *Clair Foyer*, sur la régulation des naissances. Elle voudrait que « *son mari l'oublie* » (1966). Le 3 novembre 1961, devant les caméras de *Cinq colonnes à la une*, des hommes et des femmes qui poussent les portes du planning familial de Grenoble évoquent des relations conjugales tendues en raison de la crainte d'une grossesse, et aimeraient dissocier sexualité et procréation. Même dans les courriers adressés au planning, la sexualité n'est pas tue. En 1961, à Grenoble, une femme qui redoute une nouvelle grossesse écrit : « *les rapports avec mon mari sont extrêmement pénibles, c'est devenu une corvée, j'en arrive à éviter tout contact avec lui, c'est devenu chez moi une idée fixe pourvu qu'il me laisse tranquille* » (Archives du planning de Grenoble, Dossier 3-1, Correspondance). Là encore ces aspirations ne sont pas nouvelles. Les travaux d'A.-C. Rebreyend confirment aussi cette sexualité revendiquée (Rebreyend, 2003). D'autres sources tendent aussi à montrer, depuis l'entre-deux-guerres, de plus libres expressions de la sexualité – dans la chanson par exemple – qui se conjuguent avec une plus grande attention portée par les médecins qui se spécialisent dans le traitement de ses pathologies (Simon, 2010 ; Chaperon, 2007). Désormais, les hommes et les femmes exigent une sexualité libérée des contraintes d'enfants.

L'appropriation et la réfraction par les experts de nouvelles normes

La naissance de l'enfant-accident

Le débat sur la régulation des naissances a placé au centre des témoignages la question de l'écart entre le nombre d'enfants idéal et la taille de la famille réelle. La question est examinée en particulier par les démographes qui mesurent cet écart. Sur la période étudiée, les enquêtes de l'Ined sur la dimension idéale de la famille indiquent « *l'existence d'un modèle collectif précis [...]. La stabilité de ce modèle en France est remarquable et se situe légèrement en-dessous de*

trois enfants » (Girard et Zucker, 1968, p. 403). Dans l'ensemble, il existe davantage de familles de quatre, et surtout cinq enfants et plus, dans la population que dans l'idéal déclaré (*ibid.*, p. 403). L'écart entre l'idéal et la réalisation c'est « l'enfant-accident » selon les partisans du contrôle des naissances. C'est d'ailleurs le titre du livre de M.-A. Lagroua Weill-Hallé en 1961. L'enfant-accident ce n'est pas seulement l'enfant imprévu, c'est celui qui « *a définitivement déséquilibré la famille, chassé le père ou créé au foyer une telle charge supplémentaire qu'il est et restera toute sa vie "l'accident", "l'indésiré"* » (*ibid.*, p. 24-25). L'enfant-accident, c'est le surnuméraire. Le MFPF fait circuler cette idée dans les formations qu'il propose : « *Il faut que l'enfant soit attendu, souhaité, qu'il arrive dans un foyer mûr pour le recevoir, capable d'apprécier les joies qu'il apporte et de lui donner l'affection dont il a besoin dans un foyer comprenant un père et une mère, que l'enfant ne soit jamais considéré comme une charge ou comme une gêne, qu'il ne soit surtout pas considéré comme le responsable d'une union qui n'aurait pas existé sans lui* » (Archives du planning, D 07 07, cours du planning, circa 1963-1964). Mais d'« indésiré », l'enfant-accident devient « pathologique ». « *Sont-ils souhaitables pour la société ces "enfants malgré nous" mal aimés, mal compris, sujets à des troubles caractériels qui les exposent continuellement à des sanctions* » (Lagroua Weill-Hallé, 1961, p. 25).

Cette pathologisation du « problème » est rendue possible par l'intervention de spécialistes de la psychiatrie, de la psychologie infantile et de l'enfance inadaptée aux côtés des partisans du MFPF qui s'attachent à montrer l'importance de la qualité relationnelle parents-enfants. Le MFPF s'appuie, en effet, sur un réseau de médecins, de spécialistes de ces champs liés à l'hygiène mentale qui interviennent dans sa revue et dans ses colloques. On peut citer, par exemple, Georges Heuyer, René Diatkine, Serge Lebovici, André Berge (Garcia, 2011, p. 97 ; Lefaucheur, 1994). Dans la lignée des travaux de René Spitz et John Bowlby aux États-Unis, ces médecins et spécialistes pointent les effets de la carence précoce de soins affectifs sur les comportements déviants. Désormais, de la qualité relationnelle des liens familiaux dépend l'équilibre psychique de l'individu. Ce mouvement est parallèle à celui de la régulation des naissances mais il vient l'épauler en fournissant des arguments solides en faveur de la maternité et de la paternité choisie. En retour, le MFPF trouve là un moyen d'exposer ses idées.

Le docteur André Berge en particulier, qui possède une position forte dans bon nombre d'institutions psychanalytiques, intervient régulièrement dans la revue du MFPF où il diffuse ses thèses sur l'enfant indésiré, apportant sa caution scientifique au débat (Garcia, 2006, p. 110). En mars 1964 par exemple, il s'appuie sur les travaux du docteur R. Spitz, pour montrer que les enfants qui souffrent de carence affective ont un développement pondéral et statural retardé ou encore sur ceux de

Kate Friedlander pour démontrer que le fait qu'être peu ou mal aimé prédispose à la délinquance juvénile (Berge, 1964 a, p. 10). André Berge n'est pas le seul à lier le désir de l'enfant à son destin. En 1963, lors d'un colloque organisé par le MFPF, un avocat présente « *les incidences de la fécondité non dirigée sur la criminalité* ». Une litanie d'exemples d'enfants non voulus devenus criminels lui permet de conclure : « *l'utilisation des moyens contraceptifs peut constituer une prophylaxie criminelle pour prévenir quelquefois l'avortement, l'infanticide, les sévices contre enfants, une partie de la délinquance des mineurs et le suicide* » (Stangiu, 1963, p. 151). Un an plus tard, en septembre 1964, le psychanalyste Henri Duchêne reconnaît « *l'influence pathogène terrible d'une grossesse non désirée non seulement sur le couple procréateur mais sur l'équilibre affectif d'une famille* » (Duchêne, 1964, p. 8). Car si l'équilibre social est en jeu, l'équilibre familial l'est aussi. En 1963, la gynécologue et psychothérapeute Suzanne Képès fait un cycle de conférence pour la formation des conseillers d'éducation sexuelle et de préparation au mariage : « *Il est significatif que 75 % des délinquants sont des enfants indésirés* » (Archives du planning, D 07 07, conférence de S. Képès). Le droit à l'enfant désiré s'est subrepticement transformé en devoir d'enfant désiré. Le déséquilibre psychique, la délinquance sanctionne l'arrivée de l'enfant non désiré. La campagne en faveur de la régulation des naissances a fait apparaître des liens de cause à effet entre délinquance, problème social et enfant non désiré. Des relations ont été tissées et travaillées pour lier deux problèmes jusqu'alors distincts, en tout cas pensés comme tels.

La naissance d'une norme contraceptive

Les partisans du contrôle des naissances n'auront de cesse de dire que la position de l'enfant surnuméraire est relative. « *Le seuil de saturation d'enfants* » dépend de plusieurs facteurs : le budget familial, la santé de la mère, celle du père, la présence éventuelle d'autres enfants infirmes ou fragiles... (Lagroua Weill-Hallé, 1961, p. 25), soit les arguments avancés par les anonymes pour justifier le contrôle des naissances. Leurs exposés ont donc fourni un ensemble d'exemples mobilisés par les militants de la régulation des naissances. Est ainsi créé un « optimum familial ». L'expression avait déjà été utilisée par Robert Debré en 1950 dans un article publié dans *Population* (Debré, 1950). Il y examinait cet optimum qui permettait d'assurer conjointement l'équilibre du couple et de la famille et le renouvellement démographique. L'idée est reprise notamment dans les conférences du MFPF. « *Il y a un optimum pour chaque couple, son avenir et celui de ses enfants. Cet optimum est variable selon le niveau social, culturel et aussi l'environnement société et nation. Il varie aussi dans le temps dans un même pays* » (Archives du planning, D 07 07, conférence de S. Képès au colloque d'information et de réflexion sur la contraception). Cet « optimum familial » repose sur une norme contraceptive qui le rend possible. Le droit à la contraception qui était au cœur du débat sur la régulation des

naissances a conduit à l'élaboration, par ses partisans experts, d'un devoir de contraception avant même que la loi Neuwirth qui l'autorise ne soit votée. La norme contraceptive impose le recours à des méthodes efficaces, si bien que les couples qui ont recours au retrait, à la méthode Ogino ou encore aux douches vaginales, sont stigmatisés. « *Lorsque, quels que soient ses motifs, le couple qui ne veut pas d'enfant a négligé d'avoir recours à des méthodes sûres, une grossesse ne tarde pas à survenir, qui va modifier et souvent détériorer les rapports du couple [...]. La grossesse involontaire c'est le plus souvent la rupture de l'harmonie du couple et au minimum la transformation profonde des liens affectifs qui l'unissent [...]. L'enfant ne doit pas être le fruit du hasard ou le résultat d'un accident. Pour parvenir à ce but : un seul moyen, la contraception* » (Archives du MFPF, D 07 07, cours du planning, circa 1960).

La sexualité comme gage de l'harmonie du couple

L'harmonie du couple devient le témoin du sens de la responsabilité parentale. Pour l'assurer, la sexualité constitue le ciment qui conditionnerait non seulement l'équilibre du couple mais aussi, grâce à cette stabilité, le développement psychomoteur de l'enfant. L'idée que la sexualité est un élément structurant l'équilibre des individus et du couple est portée depuis les années 1930 par un courant sexologique né dans le milieu médical hygiéniste qui dénonce l'abstinence comme contraire à l'épanouissement individuel (Béjin et Giami, 2007 ; De Luca Barrusse, 2008 b ; Ohayon, 2003 ; Chaperon, 2007). Dans les années 1950, la traduction des travaux d'Alfred Kinsey conduit à maintenir le débat sur la sexualité (Chaperon, 2002). Le MFPF s'appuie sur ce réseau alors mené par le docteur Jean Dalsace, un militant de la contraception de la première heure (De Luca Barrusse, 2008 b, p. 146). En 1958, dans *Maternité heureuse*, il s'oppose à la continence défendue par les catholiques. « *Les couples se livrent à une gymnastique antiphysiologique et antihygiénique qui retentit sur leur psychisme. Nos consultations regorgent de femmes frigides, d'hommes impuissants, de femmes atteintes de vaginisme, de névroses, d'angoisse à la suite de ces pratiques empiriques et si souvent inefficaces* » (Dalsace, 1958, p. 22). Dans la revue du MFPF, des articles défendent le plaisir sexuel comme essentiel à l'équilibre du couple. Mais des liens sont tissés entre cet équilibre et celui des enfants nés ou à naître. C'est le cas dans l'article de la doctoresse Képès qui, en 1967, établit le lien entre frigidité et développement de l'enfant : « *la frigidité est un problème social et familial dans la mesure où le bonheur et l'harmonie du couple ont une répercussion profonde sur le développement et l'équilibre de l'enfant* » (Képès, 1967, p. 8). En effet, « *les parents insatisfaits sont souvent querelleurs ou tristes et le petit enfant qui a des antennes ressent profondément et même amplifie dangereusement ce qui se passe entre ses parents* ». Il en résulte que « *cet enfant n'apprend pas à aimer la vie auprès de parents insatisfaits et [...] de très nombreuses dépressions de l'adulte en sont les*

conséquences » (*ibid.*, p. 8). En dehors du MFPF, ces idées sont reprises, notamment dans des livres d'éducation sexuelle qui s'adressent aux parents. Ils insistent sur le fait que cette éducation doit être donnée par des parents en parfaite harmonie, ce qui est nouveau. En 1964, le docteur A. Berge explique que l'éducation sexuelle des enfants passe par leur observation du comportement des parents (Berge, 1964 a). D'autres reprennent cette idée que le couple doit être harmonieux pour que l'éducation sexuelle porte ses fruits, pour que les filles et les garçons puissent atteindre leur épanouissement sexuel (Delarge, 1966 et 1969 ; Guillopé et Guillopé, 1967).

Des normes universelles ?

Le MFPF contribue largement à assurer la circulation de ces idées : de 1964 à 1967, il assure de nombreuses conférences intitulées « régulation des naissances et information sexuelle ». Par ailleurs, la commission d'éducation sexuelle du collège des médecins du MFPF reçoit de nombreuses demandes de directeurs de lycées, de responsables d'associations de parents d'élèves, de foyers éducatifs, de maisons de jeunes, d'associations féminines ou professionnelles diverses pour animer des cycles de conférences (Garcia, 2006). L'association insiste sur « le couple et la maternité volontaire », « le sens de la responsabilité », « la vie sexuelle et affective », soit l'objet des normes que le débat sur la régulation des naissances contribue à construire. Non seulement ces normes de conjugalité et de parentalité circulent mais, de surcroît, elles n'ont pas rencontré d'oppositions notamment du côté des catholiques. S'ils s'opposent sur les méthodes contraceptives, ils partagent les mêmes idéaux conjugaux et parentaux que les représentants du MFPF.

Du côté catholique, livres, cours, conférences sur le couple et le mariage se multiplient dans un contexte où les fidèles demandent la prise en compte de leurs réalités conjugales (Walch, 2002, p. 419-420). Le 14 et 15 janvier 1967, à Paris, lors d'un colloque sur la contraception, les médecins catholiques réunis concluent : « pour décider de la limitation de sa fécondité, le couple doit tenir compte de la recherche de son unité, de ses possibilités éducatives et des incidences médicales et socioéconomiques. [La contraception] est pour le couple, un moyen d'assumer sa responsabilité ; les méthodes qui contribuent à assurer cette économie des naissances doivent être choisies moins dans leur seule matérialité qu'en fonction de leur signification par rapport à la maturité du couple, à son état psycho-affectif, à ses exigences morales et religieuses » (MFPF, D 07 07, 1967, colloque d'information et de réflexion sur la contraception, p. 87). Les nouvelles exigences de la conjugalité, de la parentalité et d'une sexualité épanouie s'observent ici aussi.

Les normes nouvelles – collectivement partagées – déterminent donc les rôles et les attentes qui conditionnent les relations au sein du couple et entre les parents et les enfants. Leur caractère obligatoire est renforcé par

des sanctions positives et négatives, ces dernières relevant de la réprobation sociale mais aussi des risques sociaux. Deux observations méritent d'être soulignées. Dans les médias ou dans le courrier adressé au MFPF, les individus des deux sexes s'expriment. Mais tandis que les hommes le font toujours au nom du couple, les femmes peuvent se manifester en leur nom propre. Or, c'est l'expression d'une aspiration de couple qui a plutôt été retenue par les experts. Une enquête de Louis Girard tend à montrer l'accord entre les conjoints à propos du nombre d'enfants : 48 % des hommes et des femmes déclarent être d'accord quant au nombre de leurs enfants ; 39 % déclarent n'y avoir jamais pensé ; seuls 7 % ne sont pas d'accord (Girard, 2012, p. 210). L. Girard approfondit : « ne pas penser à ce problème exprime une attitude soit consciente, selon laquelle on accepte de propos délibéré une nombreuse progéniture, soit passive, selon laquelle on ne fait rien pour la limiter, quitte à le regretter. L'accord au contraire se manifeste dans un sens restrictif pour ne pas dépasser trois enfants » (*ibid.*, p. 211). Parce qu'ils n'interrogent pas les normes de genre, les experts se convainquent de la réalisation d'aspirations de couples. Aussi les normes construites s'adressent-elles à eux en priorité. Sans doute faut-il voir là aussi la volonté d'intéresser à la cause défendue les hommes : les enjeux que les normes visent, concernent la collectivité dans son ensemble, comme les experts se plaisent à le rappeler.

Par ailleurs, on observe que les aspirations qui se sont exprimées sont socialement situées. En effet, les lettres publiées et les enquêtes journalistiques témoignent d'une grande homogénéité sociale de leurs auteurs. Les professions intellectuelles, les enseignants, les cadres sont surreprésentés tandis que les représentants du monde ouvrier et agricole sont rares. Difficile d'affirmer avec certitude s'ils se sont moins exprimés ou si leurs propos ont moins été relayés dans les médias, mais il semble que le souci de la presse écrite de rendre compte de l'éventail de son lectorat a plutôt eu tendance à privilégier un large éventail des lettres possibles afin de permettre une identification plus large de son lecteur. On tend donc à penser que les milieux agricoles et ouvriers se sont moins exprimés.

En 1968, M.-A. Lagroua Weill-Hallé fait le même constat à partir de l'observation de l'origine sociale de ses patients dans son cabinet parisien de gynécologie (Lagroua Weill-Hallé, 1968, p. 110). Les normes qui s'élaborent s'appuient donc sur des expériences formulées par les classes moyennes. Le processus de construction des normes fait fi de ces positions sociales pour édicter des comportements universellement adaptés. Or, il existe des différences sociales dans l'idéal familial. Les enquêtes de l'Ined l'ont montré. En 1966, 2,61 représentait le nombre moyen idéal d'enfants pour les employés ; il était de 2,88 pour les cultivateurs. En 1955, la moyenne se situait à 2,78 pour les premiers et 3,02 pour les seconds (Girard et Zucker, 1967, p. 406).



Conclusion

En une douzaine d'années, le débat sur la régulation des naissances aboutit, en décembre 1967, à l'abrogation de la loi de 1920 (réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle) qui apparaît comme l'une des conséquences d'un processus de normalisation des représentations de la conjugalité et de la parentalité et d'un consensus autour d'elles. Les partisans du contrôle des naissances ont pu s'appuyer sur les aspirations conjugales et familiales qui ont trouvé plusieurs moyens d'expression, mais ils les ont dépassées en produisant un discours ayant conduit à les ériger en norme désirable. Si les parents et les experts du MFPP sont les principaux acteurs de ce processus, ils ne sont pas les seuls car le processus recueille un large assentiment au-delà des traditionnels clivages politiques et confessionnels, comme le montre l'absence de discussions sur ces nouvelles normes conjugales et parentales lors des débats qui ont conduit à la loi Neuwirth ; seuls les moyens de la limitation des naissances sont discutés.

Désormais, l'intérêt individuel caractérisé par les aspirations cède le pas à l'intérêt collectif ; le genre des aspirations est évacué et l'éventail des situations sociales est réduit, des injonctions font place aux seuls désirs des individus, et tout manquement à la règle édictée est socialement sanctionné. Le rapport du Haut Comité consultatif de la famille et de la population témoigne de ces nouvelles injonctions. Désormais, la limitation et l'espacement des naissances s'imposent comme un principe d'accueil optimisé de chacun des enfants, permettant d'atteindre un optimum qui conjugue les effets de l'intensité et du calendrier des naissances. Cet optimum implique un écart entre les naissances suffisant pour autoriser « l'élevage » de chacun des

enfants mais aussi la disponibilité parentale qui permettra de les prendre en charge affectivement et matériellement. Les normes produites déterminent donc les rôles et les attentes qui conditionnent les relations au sein du couple mais aussi entre parents et enfants.

Difficile d'affirmer avec certitude que l'incorporation de ces nouvelles normes a été suivie d'effets. Pour les rechercher, on peut se pencher sur les évolutions des comportements démographiques. On est évidemment tenté de voir, dans la baisse de la natalité et de la fécondité à partir de 1965, une conséquence de cette évolution. Car, à partir de cette date, le nombre de naissances annuelles passe sous la barre de huit cent mille et l'indice conjoncturel de fécondité entame une phase de décroissance. Plus importante sans doute est la tendance à l'homogénéisation des comportements démographiques. Les familles nombreuses se sont raréfiées et les intervalles entre les naissances ont diminué : « *des enfants plus tôt, plus rapprochés, moins nombreux* » (Daguet, 2002 b, p. 4). Même les écarts entre les idéaux familiaux se sont réduits. En 1955, le nombre idéal d'enfants le plus élevé s'observait chez les cadres supérieurs : 3,12 enfants. Le moins élevé s'observait chez les ouvriers : 2,66 enfants, soit un écart de 0,46 enfant entre l'idéal des uns et des autres. En 1966, le nombre idéal d'enfants le plus élevé s'élevait à 2,91 chez les cadres supérieurs et à 2,61 – le plus bas nombre avancé – chez les employés, soit un écart de 0,3 enfant (Girard et Zucker, 1967, p. 404). Il y a bel et bien une tendance à l'homogénéisation des caractéristiques de la famille et des modèles familiaux, même si l'appartenance sociale clive encore quelque peu les positions. On est donc tenté d'avancer que ces normes conjugales et parentales influencent les couples et contribuent à l'homogénéisation des comportements et des idéaux familiaux. En somme, on est autorisé à penser que le *baby-boom* doit, en partie, à ces normes son déclin.

Références bibliographiques

- Bard C., Mossuz-Lavau J., 2006, *Le Planning familial. Histoire et mémoire 1956-2006*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Béjin A., Giami A., 2007, Histoire de la sexologie française, *Sexologies*, n° 16, p. 169.
- Benilan A.-L., 1989, *La première campagne de presse sur le contrôle des naissances, octobre 1955-1956*, mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine, Prost A., Le Van L. (dir.), Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- Bonalet C., Clément C., Ogg J., 2011, *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France.
- Chaperon S., 2007, La sexologie française contemporaine : un premier bilan historiographique, *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17, p. 7-22.
- Chaperon S., 2002, Kinsey en France : les sexualités féminine et masculine en débat, *Le Mouvement social*, n° 1, p. 91-110.
- Commaille J., Martin C., 1998, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard.
- Cova A., 1997, *Maternité et droits des femmes (XIX-XX^e siècles)*, Paris, Economica.
- D'Almeida F., Delporte C., 2003, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion.
- Daguet A., 2002 a, Un siècle de fécondité française : caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999, *Insee Résultats*, collection Société, n° 8.
- Daguet A., 2002 b, La fécondité en France au cours du XX^e siècle, *Insee Première*, n° 4.
- De Luca Barrusse V., 2010, La revanche des familles nombreuses : les premiers jalons d'une politique familiale (1896-1939), *Revue d'histoire de la protection sociale*, n° 2, p. 47-63.
- De Luca Barrusse V., 2009, Catégoriser les femmes dans les politiques publiques. La mère de famille nombreuse entre norme et expérience (France, 1^{re} moitié du XX^e siècle), in Oris M., Brunet G., De Luca Barrusse V., Gauvreau D. (dir.), *Une démographie au féminin*, Bern, Peter Lang, p. 273-298.
- De Luca Barrusse V., 2008 a, Contrôler la taille des familles. Les projets de rationalisation de la sexualité soutenus par les associations de défense des familles nombreuses et celles du birth control, in De Luca Barrusse V. (dir.) *Pour la famille. Avec les familles. Des associations se mobilisent (France 1880-1950)*, Paris, L'Harmattan, p. 132-153.
- De Luca Barrusse V., 2008 b, *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique France (1880-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Garcia S., 2011, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte.
- Garcia S., 2006, La création du collège des médecins : un coup de force symbolique, in Bard C., Mossuz-Lavau J. (dir.) *Le Planning familial. Histoire et mémoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 109-126.
- Gauthier X., 2004, *Naissance d'une liberté. Avortement, contraception : le grand combat des femmes au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont.
- Lachaise B., 2009, Les députés gaullistes et les « lois de l'amour », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, p. 34-49.
- Lefaucheur N., 1994, Psychiatrie infantile et délinquance juvénile : Georges Heuyer et la question de la genèse familiale de la délinquance, in Mucchielli L. (dir.), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, p. 313-332.

- Levy M.-F., 2008, Les femmes du temps présent à la télévision : la mutation des identités (1960-1975), in Dreyfus-Armand G., Frank R., Levy M.-F., Zancarini-Fournel M., avec la collaboration de Le Puloch M. (dir.), *Les années 68. Le temps de la contestation*, Bruxelles/Paris, Complexe, p. 199-216.
- Levy M.-F., 1995, Famille et télévision, 1950-1986, *Réseaux*, n° 72-73, p. 177-193.
- Martin J., 1998, Politique familiale et travail des femmes mariées en France : perspective historique 1942-1982, *Population*, vol. 53, n° 6, p. 1119-1953.
- Maruani M., Méron M., 2012, *Un siècle de travail des femmes en France (1901-2011)*, Paris, La Découverte.
- Mouvement français pour le planning familial (MFPF), 2006, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte.
- Mouvement français pour le planning familial (MFPF), 1982, *D'une révolte à une lutte. 25 ans d'histoire du Planning familial*, Paris, Tierce.
- More C., 2004, Sexualité et contraception vues à travers l'action du Mouvement français pour le Planning familial de 1961 à 1967, *Le Mouvement social*, vol. 207, p. 75-95.
- Mossuz-Lavau J., 2002, *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- Norvez A., 1990, *De la naissance à l'école. Santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Paris, Presses universitaires de France / Institut national d'études démographiques.
- Ohayon A., 2003, L'émergence d'un mouvement sexologique français (1929-1939) entre hygiénisme, eugénisme et psychanalyse. *Psychiatrie, Sciences humaines et Neurosciences*, vol. 1, n° 4, p. 50-61.
- Pavard B., 2012, *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Pavard B., 2009, Contraception et avortement dans *Marie-Claire* (1955-1975) : de la méthode des températures à la méthode Karman, *Le temps des médias*, n° 12, p. 100-113.
- Pavard B., 2006, Une « guerre de 20 ans » : les luttes du Planning familial dans *L'Express* et le *Nouvel Observateur* (1955-1975), in Bard C., Mossuz-Lavau J. (dir.) *Le Planning familial. Histoire et mémoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 119-126.
- Rebreyend A.-C., 2008, *Intimités amoureuses. France, 1920-1975*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- Rebreyend A.-C., 2003, Sexualités vécues. France 1920-1970, *Clio*, n° 18, p. 209-222.
- Rollet C., 1990, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, Paris, Presses universitaires de France.
- Rosental P.-A., 2003, *L'intelligence démographique : sciences et politiques des populations en France, 1930-1960*, Paris, Odile Jacob.
- Sanseigne F., 2009 a, La cérémonie et l'engagement : le soutien de trois prix Nobel de médecine au Planning familial à l'automne 1965, *Économie et Société*, Série Philosophie et Sciences de l'homme, n° 33, p. 449-474.
- Sanseigne F., 2009 b, Médicaliser l'action en faveur de la contraception : le Planning familial, du scandale à la stratégie de l'objectivité, *Quaderni* 68, p. 49-60.
- Sevegrand M., 1995, *Les enfants du bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XX^e siècle*, Paris, Albin Michel.
- Sevegrand M., 1991, Limiter les naissances. Le cas de conscience des catholiques français (1880-1939), *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 30, p. 40-54.

- Simon A., 2010, Tu m'as donné le grand frisson : les mots pour le dire dans la chanson populaire française du début du XX^e siècle, *Clio*, n° 31, p. 153-168.
- Singly F. (de), Martin C., Muxel A., Bertaux Viarme I., Maruani M., Commaille J., 1996, *La famille en question. État de la recherche*, Paris, Syros.
- Walch A., 2002, *La spiritualité conjugale dans le catholicisme français XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Le Cerf.

Sources citées

- Archives du Planning familial de Grenoble, Dossier 3-1.
- Archives du Mouvement français pour le planning familial (MFPF), D 07 07, Collège des médecins, Commission information sexuelle (décennies 1960 et 1970).
 - 1966, *3 000 foyers parlent. Une enquête de Clair Foyer sur la régulation des naissances*, Paris.
 - 1967, *Colloque d'information et de réflexion sur la contraception*, Paris.
- Berge A., 1964 a, *L'éducation sexuelle et affective*, Paris, Les éditions du Scarabée.
- Berge A., 1964 b, L'enfant désiré et 'enfant indésiré, *Planning familial*, mars, p. 9-11.
- Dalsace J., 1958, Réflexions d'un sexologue, *Maternité heureuse*, n° 4, p. 21-25.
- Debré R., 1950, « La famille heureuse » ou l'optimum familial, *Population*, n° 5, p. 619-624.
- Delarge B., 1969, *L'information sexuelle de nos fils*, Paris, Éditions universitaires.
- Delarge B., 1966, *La vie et l'amour. Les filles de 8 à 14 ans*, Paris, Éditions universitaires.
- Derogy J., 1956, *Des enfants malgré nous*, Paris, Minuit.
- Duchêne H., 1964, Hygiène mentale et Planning familial, *Maternité heureuse*, n° 3.
- Duquesne J., 1963, *Les 16-24 ans. Ce qu'ils font, ce qu'ils pensent d'après une enquête de l'Ifo*, Paris, Éditions Le Centurion.
- Franck M., 1961, Un échantillon de l'opinion publique française d'après l'enquête de *France-Soir* sur le contrôle des naissances (mars 1961), in Lagroua Weill-Hallé M.-A. (dir.) *L'avenir du Planning familial en France. Colloque de Cerisy-La-Salle, 5-6 septembre 1961*, Paris, Planning familial.
- Girard A., 2012, *Le choix du conjoint*, Paris, Armand Colin, 1^{re} édition 1964.
- Girard A., Henry L., 1956, Les attitudes et la conjoncture démographique : natalité, structure familiale et limites de la vie active, *Population*, n° 11, p. 105-141.
- Girard A., Zucker É., 1968, La conjoncture démographique : régulation des naissances, famille et natalité. Une enquête auprès du public, *Population*, n° 2.
- Girard A., Zucker É., 1967, Une enquête auprès du public sur la structure familiale et la prévention des naissances, *Population*, n° 22, p. 401-454.
- Guillopé S., Guillopé J., 1967, *Premiers pas vers l'amour. Éducation sexuelle et préparation à l'amour des enfants et adolescents*, Paris, Sper.
- Haut Comité consultatif de la famille et de la population (HCCFP), 1966, *La régulation des naissances*, Paris, La Documentation française.
- Képès S., 1967, La frigidité, *Planning familial*, n° 13, p. 11.
- Lagroua Weill-Hallé M.-A., 1968, *La contraception française et les Français : étude sur 7 600 couples de 1956 à 1966*, Paris, Maloine.
- Lagroua Weill-Hallé M.-A., 1961, *L'enfant accident*, Paris, Société des Éditions modernes.
- Lagroua Weill-Hallé M.-A., 1960, *La Grand'Peur d'aimer*, Paris, Julliard.
- Stangiu M., 1963, Les incidences de la fécondité non dirigée sur la criminalité, in *Maternité heureuse*, Mouvement français pour le planning familial, colloque de Royaumont en mai 1963, Paris, Maloine, p. 150-155.